



# Contribution pour l'élaboration de la stratégie nationale de prévention en santé

Avril 2025



## La Fédération québécoise des coopératives de santé

Présentes à travers le Québec depuis près de trente ans, les coopératives de santé prennent la responsabilité de répondre à des besoins non satisfaits dans les services de santé de proximité par une mobilisation inédite de leurs communautés.

Quelque 40 coopératives de santé, exploitées à des fins non lucratives, regroupent en moyenne 2 500 membres chacune (dont 60% sont des personnes aînées) et offrent des services de santé de première ligne de nature préventive et curative. Ces services sont dispensés par près de 350 médecins, infirmiers et infirmières et des dizaines de professionnels de la santé qui font équipe pour veiller sur la santé physique et mentale de près de 300 000 patients.

Seule organisation depuis 2018 à faire la promotion du modèle de coopérative de solidarité en santé à des fins non lucratives, la Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS) le défend avec diligence et détermination auprès de la population, du secteur privé et des instances décisionnelles, au nom de toutes les coopératives de santé du Québec.

La FQCS vise à maximiser le rôle de pilier des coopératives de santé dans l'offre de soins préventifs et curatifs de première ligne de proximité au bénéfice des collectivités.

Si vous désirez en savoir plus sur les coopératives de santé et la FQCS, nous vous invitons à visiter le site Web de la FQCS : <https://fqcs.coop>.

## La contribution des coopératives de santé à l'élaboration de la Stratégie nationale de prévention en santé

Comme leurs missions premières visent l'offre de soins de santé de première ligne de nature préventive et curative, les coopératives de santé sont des acteurs de choix pour contribuer à l'atteinte des objectifs associés à la démarche d'élaboration de la Stratégie nationale de prévention en santé du gouvernement du Québec.

### 1) *Améliorer la santé et le bien-être de toute la population*

Une coopérative de santé est dirigée par un conseil d'administration élu, qui inclut des professionnels de la santé ainsi que des citoyens. Ces derniers se sont mobilisés pour attirer des médecins et d'autres professionnels afin d'offrir un accès aux soins de premières lignes dans leur communauté.



Grâce à cet engagement citoyen et à la participation des acteurs locaux, les coopératives de santé tiennent leur promesse d'améliorer l'accès aux services de santé de première ligne. Avec l'appui et la consolidation d'un réel partenariat avec le gouvernement du Québec, notamment avec Santé Québec et les établissements régionaux, elles pourraient réaliser leur mission plus efficacement.

À titre d'exemple, une des caractéristiques novatrices des coopératives de santé est le fait que les médecins et professionnels de la santé y mettent la main à la pâte tout en étant exonérés de la gestion administrative. Dans certaines coopératives, cela a comme effet de libérer près de 700 plages de rendez-vous annuellement pour les patients. Ceci s'inscrit en parfaite corrélation avec les orientations gouvernementales visant à rendre le système de santé et des services sociaux plus efficace et accessible – et ce dans une perspective de prévention en matière de santé.

### *2) Réduire les inégalités en santé*

Depuis près de 30 ans, les coopératives de santé font de leur mieux afin de répondre aux besoins malheureusement non satisfaits par le réseau public ou par les cliniques médicales, le plus souvent à la suite de fermetures ou de départs à la retraite de médecins de famille dans un territoire.

En milieu urbain, elles offrent des services de soins de santé à des clientèles vulnérables qui éprouvent des difficultés d'accès au système de santé.

Manifestation d'une prise en charge collective, les coopératives de santé participent également à une meilleure répartition des ressources en santé, en zone rurale et périurbaine. En étant présentes dans les territoires éloignés et les déserts sanitaires, elles permettent de limiter les inégalités socioéconomiques dans l'accès aux soins, ce qui a pour effet de réduire les inégalités en santé.

### *3) Diminuer les effets des maladies sur la population*

Les coopératives de santé offrent des services de première ligne à leur communauté, mais font également la promotion de la santé et des activités de prévention des maladies chroniques. Elles rejoignent une clientèle vulnérable qui a difficilement accès aux soins. Les coopératives de santé contribuent donc non seulement à dépister les maladies le plus tôt possible, mais également à en limiter les complications subséquentes. À titre d'exemple, les coopératives priorisent l'enseignement préventif pour les maladies chroniques.



## Les recommandations

**1- Que les coopératives de santé soient reconnues par le ministère de la Santé et des services sociaux et Santé Québec comme un modèle pertinent permettant aux Québécoises et Québécois d'avoir accès à des services préventifs et curatifs en santé dans les lieux où l'État est absent.**

Les coopératives de santé ont été implantées par des citoyens et des élus locaux et régionaux dans les communautés où aucun service de santé n'était offert par l'État. Comme ils ne sont pas reconnus officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la FQCS recommande d'intégrer ces points de services existants dans l'offre de soins de santé de proximité de Santé Québec ainsi que dans l'écosystème du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Les coopératives de santé opèrent depuis des décennies, cette reconnaissance par le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec permettrait de démocratiser des structures de santé éprouvées qui dispensent des soins à plusieurs milliers de personnes, et ce à coût nul pour l'État.**

**2- Prioriser l'affectation de nouvelles ressources médicales professionnelles dans les coopératives de santé situées dans les déserts sociosanitaires, là où la demande est prépondérante.**

Face aux difficultés de recrutement de médecins dans leurs collectivités, certaines coopératives de santé accueillent déjà des professionnels de la santé, dont des IPS, dans le cadre d'ententes avec leur établissement de santé pour un prêt de ressource ou par un financement spécifique, permettant ainsi de prodiguer des soins médicaux et infirmiers.

Les récentes initiatives du gouvernement du Québec pour autoriser la création de cliniques d'IPS afin de désengorger les hôpitaux constituent une solution pertinente et applicable aussi aux coopératives de santé.

En se dotant d'un plan d'action concerté avec les établissements régionaux et les coopératives de santé pour l'accueil d'IPS, le gouvernement clarifierait les modalités des ententes et en faciliterait rapidement la mise en œuvre. Puisque les coopératives investissent déjà en des infrastructures modernes et un cadre de gestion adéquat, elles souhaitent que des professionnels puissent les utiliser au bénéfice des populations desservies.

**En utilisant ces structures existantes et performantes pour déployer les IPS et autres professionnels en santé, cette demande permettra à Santé Québec de réaliser des économies budgétaires considérables tout en gagnant en efficacité**



opérationnelle et en améliorant l'accès à des soins préventifs et curatifs pour la population.

**3- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec travaillent main dans la main avec les coopératives de santé afin d'améliorer l'accès aux soins de santé à domicile des personnes âgées vulnérables là où les besoins sont prépondérants.**

Les coopératives de santé sont de plus en plus sollicitées par leur communauté afin d'offrir des soins de santé (principalement infirmiers) à domicile pour leur clientèle âgée vulnérable.

Les critères d'admissibilité au programme de soutien à domicile offerts par les établissements régionaux ne permettent pas à l'ensemble de la population âgée vulnérable de recevoir les soins à domicile dont elle a besoin.

Les entreprises privées comblent à ce jour une partie des besoins non répondus, accessible uniquement à une clientèle aisée financièrement. Les coopératives de santé, exploitées à des fins non lucratives, se concertent actuellement afin de développer une offre de service adaptée aux besoins régionaux de façon à appuyer le gouvernement du Québec dans sa responsabilité populationnelle.

**En concertation avec le gouvernement du Québec, les coopératives de santé souhaitent mettre en place un partenariat solide afin d'améliorer l'accès à des soins de santé à domicile préventifs et curatifs à la clientèle âgée et vulnérable de leurs territoires respectifs en étant reconnues comme une ressource alternative – et ce à faible coût.**